

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 7
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 6
<i>Pour</i>	: 6
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trente et un mars deux mil vingt six à 20h30, suivant convocation en date du vingt cinq mars deux mil vingt six, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

Étaient présents : Mr BOUTY, Mme CAMBON, Mr CHARIAL, Mme COOLS, Mme SAMY, Mr LEROUSSEAUD et Mr MONTHEIL.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL

Délibération 2026/019 en date du 31 mars 2026

Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) ;

Considérant que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant que le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Considérant que les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Considérant que la production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du CFU du budget principal.

Mr Jean-Pierre MONTHEIL est désigné pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le maire se retire de l'assemblée afin que le conseil puisse délibérer.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 Recettes)	659 178,23
Excédent d'investissement antérieur reporté (001 Recettes)	108 390.18

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

Dépenses d'investissement 2025	146 207.05
Recettes d'investissement 2025	48 804.40
Solde d'exécution de l'exercice 2025 Budget Principal	- 97 402.65
Solde d'investissement cumulé	10 987.53

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

RAR Dépenses d'investissement 2025	0
RAR Recettes d'investissement 2025	0
SOLDE	0

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

Rappel du solde d'exécution cumulé	108 390.18
Rappel du solde des restes à réaliser	0
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	10 987.53

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2025	235 268.78
Recettes de fonctionnement 2025	281 131.18
Résultat de l'exercice 2025	45 862.40
Résultat antérieur Budget Principal	659 178,23
Résultat cumulé de fonctionnement	705 040.63

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'adopter le Compte Unique Financier 2025 du Budget Principal
- D'arrêter les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 31 mars 2026
Le Maire

